



*L'efficacité
Réformiste*

LATECOERE
TOULOUSE

<http://folatecoere.free.fr>

**Compte Rendu Mensuel de la réunion des
délégués du personnel du 25 Mai 2011**

I. PARTICIPANTS

Direction : C. PIGNERES- BOUTONNET, M.VAIDIE,

Délégués FO : C.AMIEL, G.CLAVEL, C.HERITIER, T. MATHIEU, P.MIQUEL, L.TEILLET

II. EMPLOI

Évolution de l'emploi sur les sites

Effectif au 30/04/2011	GIMONT	TOULOUSE	} 995 CDI DONT 13 CDD ET 23 ALTERNANCES
CADRES	2	285	
ETAM	50	485	
OUVRIERS	56	117	
CDD	0	13	
ALTERNANCE	2	21	
TRAVAILLEUR TEMPORAIRE	37	74	

Personnel en détachement longue durée

LATECIS	2
AIRBUS TOULOUSE	6
AIRBUS NANTES	1
DASSAULT MERIGNAC	2
DASSAULT BIARRITZ	2

LDB	5
LLV	5
USA	16
BOMBARDIER (CANADA)	10
PZL	1

Evolution des effectifs depuis janvier 2011

Réponse Direction :

«Les 5 derniers départs de l'année 2011 ont concernés :

- 1 personne au service informatique, 2 personnes à la fabrication, 1 personne à la DES,*
- 1 personne aux marchés,*

Une personne a basculé d'invalidité à départ en retraite.

Concernant les embauches de CDD et CDI, l'effectif est le suivant :

- 9 Ingénieurs & Cadres, 5 Etam, 2 Ouvriers.»*

III. EMPLOI

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées depuis Février par secteur d'activité

Département	Février 2011	Mars 2011	Avril 2011
Fabrication structure	44035	52324	43073
BO-traçage	1720	2329	1589
Etude structure	24882	56500	40462
Etude électronique	1174	1851	1867
Fabrication électronique	857	828	786

Evolution des plans de charges

	2011	2012	2013
Portes A380			
Fuselage T15			
Portes B787			
Portes CRJ			

CHIFFRES NON FOURNIS

Considération FO

Les délégués FO déplorent encore un fois une baisse des effectifs. L'annonce faite au cours de la dernière Assemblée Générale laissait présager une reprise conséquente des embauches (50 personnes).

FO demande à la Direction de tenir ses engagements, réclame des embauches en CDD et la transformation des CDD en CDI.

IV. CONGES

Tous les salariés devant travailler pendant la période de fermeture usine (S31-32-33), à leur demande ou pour des raisons de plan de charge, ont-ils été prévenus ?

Réponse Direction :

«L'ensemble des dérogations portées à la connaissance de la DRH à ce jour ont été validées.

Les cascades doivent se faire depuis la semaine dernière. Il y a actuellement 329 personnes qui ont demandé une dérogation, 62 personnes à titre personnel, 62 à titre du service et 205 sans motif exprimé à ce jour. Les horaires ainsi que l'opportunité du maintien de la restauration sont à l'étude.»

V. PRIMES

Allez-vous reconduire le versement de la prime (13ième mois), pour les personnes partant en congé au mois de juillet, sur le bulletin de salaire du mois de juin ?

Réponse Direction :

«Pour les personnes ayant pris deux semaines en continu, les versements auront lieu comme d'habitude sur la paie de juin.»

VI. DEPLACEMENT

Quand vous engagerez vous à rédiger et diffuser la note de service, réclamée à plusieurs reprises, qui formalise les accords nouveaux concernant les remboursements de frais professionnel ?

Réponse Direction :

«Faisant suite à votre demande, nous allons mettre à jour la documentation sur Intranet, néanmoins dès aujourd'hui, nous faisons en sorte que :

- *Une avance de 90% des frais justifiés soit possible à la demande du salarié,*
- *Le traitement jusqu'au paiement soit de 4 semaines maximum dès lors que tous les éléments sont fournis,*
- *Les ordres de virements puissent être faits à une fréquence supérieure à une fois par semaine*

Lors de la mise à jour de la note sur Intranet, nous en profiterons pour redétailler les éléments à fournir.»

Considération FO

Les délégués FO constatent que l'ensemble des points majeurs dénoncés lors de précédentes réunions D.P ont été pris en compte par la Direction.

Grace au nouveau fonctionnement, l'avance des frais par les salariés sera réduite en termes de montant et de délai.

Les salariés n'ont pas « à payer de leur poche pour travailler »

L'intervention des élus FO sera finalisée lorsque nous aurons obtenu la mise à jour de la note incluant les précisions nécessaires pour éviter tout litige sur le montant des remboursements.

VII. HORAIRE D'ETE

En prévision des chaleurs des mois de juin, juillet et août nous vous demandons de reconduire l'horaire d'été ?

Est-il possible de démarrer l'horaire d'été à partir du 1^{er} juin ?

Est-il possible d'autoriser le personnel à effectuer du variable en fin de plage ?

Réponse Direction :

«Nous reconduirons les mesures d'accompagnement aux fortes chaleurs comme les années passées. Toutefois, nous devons nous coordonner avec les responsables d'atelier de chaque secteur pour déterminer les meilleurs aménagements.

En revanche, nous précisons que n'autoriserons pas de variable en fin de journée car l'horaire d'été implique un horaire fixe. Toutefois des heures supplémentaires pourront être réalisées, elles pourront être soit payées soit récupérées.»

VIII. DOUCHES

Quand vous engagez-vous à diffuser la note et les consignes concernant le temps de douche imparti et le mode de pointage prévu à cet effet ?

Réponse Direction :

«La note de service sera publiée avant les congé.»

Considération FO

L'obtention de cette note est très importante pour les salariés car elle évitera tout conflit avec la hiérarchie.

IX. TENUE DE TRAVAIL

Quand va commencer la prestation concernant le nettoyage des tenues de travail ?

Toutes les conditions requises à la mise en place sont-elles finalisées (Marquage des vêtements, dates et lieu de récupération des vêtements, ...).

Quand pensez-vous démarrer les discussions concernant notre demande d'attribuer une prime pour la prise en compte du temps d'habillage et déshabillage ?

Réponse Direction :

«Le nettoyage des vêtements de travail va commencer quand les opérations de marquage et la livraison de la dotation 2011 seront réalisées. Le démarrage est prévu en juillet. D'ici des réunions doivent être programmées avec les délégués syndicaux.»

Considération FO

Les délégués Syndicaux FO vont intervenir auprès de la Direction afin d'assurer que début juillet l'ensemble des dispositions concernant les tenues de travail et en particulier que la prise en compte du temps d'habillage et déshabillage soit finalisé.

Fidèle à ses engagements, FO s'assure de la bonne application des accords et s'attache à en obtenir de nouveaux.

Syndicat FO Latécoère,
Toulouse le 27 Mai 2011

Vous avez des questions ou problèmes concernant :

- Vos conditions de travail
- Vos congés
- Votre salaire
- Votre déroulement de carrière
- etc...

Venez poser vos questions aux élus Délégués du Personnel FO qui font remonter vos questions, s'assurent du respect des accords, et défendent les intérêts des salariés.